

DÉCISION N°2026-004

Construction du nouveau groupe scolaire**Avenants au marché pour les lots 2, 5,6, 8, 9, 12 et 16****Le Maire de la Commune de Chaniers,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,
Vu la délibération n°2021/08/050 du 08 novembre 2021, et notamment le point 4, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
Vu la construction d'un nouveau groupe scolaire avenue du 8 mai 1945 sur la commune de Chaniers,
Vu la décision n°2023-005 en date du 2 mai 2023 d'attribution du marché pour les 16 lots,
Vu la décision n°2023-014 en date du 22 août 2023 portant sur les avenants des lots 2,9, 15 et 16,
Vu la décision n°2023-017 en date du 27 septembre 2023 portant sur les avenants des lots 2,9,15 et 16 et rectifiant la décision précédente,
Vu la décision n°2025-001 en date du 17/02/2025 portant sur les avenants des lots 2, 3, 6, 9 et 12,
Vu la décision n°2025-003 en date 24/02/2025 du portant sur les avenants les lots 6,11 et 15,
Vu la décision n°2025-005 en date du 10/04/2025 portant sur les avenants des lots 9 & 11,
Vu la décision n°2025-008 en date du 25/04/2025 portant sur un avenant pour le lot 2,
Vu la décision n°2025-010 en date du 04/06/2025 portant sur les lots 8 et 9,
Vu la décision n°2025-011 en date du 14/06/2025 portant sur le lot 12,
Vu la décision n°2025-015 en date du 16/07/2025 pour les lots 2, 8, 9 et 14,
Vu la décision n°2025-018 en date du 04/09/2025 pour le lot 11,

Vu la décision n°2025-019 en date du 15/09/2025 pour les lots 1,9,16,
Vu la décision n°2025-020 en date du 22/09/2025 pour le lot 12,
Vu la décision n°2025-022 en date du 21/11/2025 pour le lot 1,
Vu la décision n°2025-023 en date du 24/11/2025 pour les lots 2, 11 et placards,
Vu la décision n°2026-001 en date du 21/01/2026 pour les lots 7, 8, 9 et 12,
Considérant le devis et les contraintes techniques pour les lots 2,5,6,8,9, 12 et 16 dans les
fiches des travaux modificatifs transmis par le cabinet d'architecte Moon Safary,
Considérant l'avis favorable de la CAO du 14/09/2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers valide les avenants relatifs aux travaux modificatifs
suivants :

Lot 2– Gros œuvre –Pitel – montant initial du marché : 1 998 500,37€ HT
FTM 67 transfert de prestation avec entreprise Tardy lot 16 – murets pour la trace de
l'ancienne école
Montant de l'avenant n°8 : 1 350€ HT soit 7,62% des avenants cumulés.

Lot 5 – Façade – DSA Aquitaine – montant initial du marché : 194 172,08€ HT
FTM 63 reprise des fissures sur les murs existants sur le parking et plateau sportifs
Montant de l'avenant n°3 : 1 119,80€ HT soit 3,78% des avenants cumules.

Lot 6– Menuiseries extérieures– Serrurerie Luçonnaise – montant initial du marché :
341 227,82€ HT
FTM 69 dépose et déplacement de l'anémomètre pour ne pas bloquer le chantier
Montant de l'avenant n°4 : 967,50€ HT soit 2,66% des avenants cumules.

Lot 08 – Plomberie CVC –montant initial du marché : 773 545,05€ HT
Avenant n°5 : 3207,85€ HT – FTM 62 Mise en œuvre de brasseurs d'air dans une salle
de classe suite à canicule
Avenant n°6 : 432,00€ HT– FTM 66 création attente eau froide pour machine à laver
Total des avenants : 0,72% des avenants cumulés.

Lot 09- Electricité TES – montant initial : 436 599,21 € HT

Avenant n°10 : 2 256,44€ HT – FTM 64 travaux complémentaires sur la visiophonie, le PPMS et les goulottes

Avenant n°11 : 979,47€ – FTM 65 mise en œuvre de brasseurs d'air avec la canicule
Total des avenants : 6,46%

Lot 12 : Menuiseries intérieures – FGV – Marché initial : 288 164,07€ HT

FTM 68 : ajout de ferme portes avec blocage à 90°

Montant de l'avenant n°6 : 339,00€ HT soit 4,74% du marché initial.

Lot 16 – Espaces verts – Tardy – Marché initial : 339 173,90€ HT

Avenant n°5 : 2 880,00€ HT – FTM 61 travaux supplémentaires tranches 2 dont revêtement de sols, maçonneries, menuiseries, clôtures...

Total des avenants : 13,39%

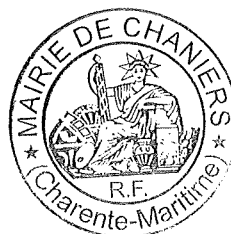
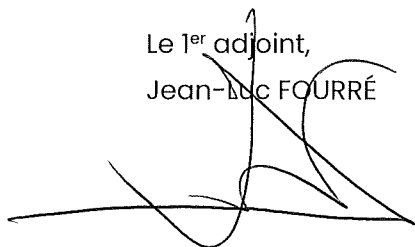
ARTICLE 2 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 15/09/2026 et de sa publication le 15/09/2026.

Fait à Chaniers, le 14/09/2026

Le 1^{er} adjoint,
Jean-Luc FOURRÉ



Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026



ID : 017-211700869-20260914-D2026_004-DE